



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hautes-Pyrénées

DSDEN 65

DIPER/Gestion Collective

Dossier suivi par
Marie-Ange Mercy
Téléphone
05 67 76 56 90
Fax
05 67 7656 01
Mél.
Ce.ia65-gc@ac-toulouse.fr

Rue Georges Magnoac
BP 11630
65016 Tarbes cedex

Tarbes, le 4 juin 2015

L'Inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Education Nationale
des Hautes-Pyrénées

à

A l'attention de Mesdames et Messieurs les
enseignants du 1^{er} degré non affectés à
l'issue du 1^{er} mouvement

MOUVEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRE PUBLIC DES HAUTES PYRENEES – PHASE COMPLEMENTAIRE

1) PARTICIPATION OBLIGATOIRE

La phase complémentaire du mouvement concerne les enseignants n'ayant pas obtenu d'affectation à l'issue des opérations du mouvement principal présenté à la CAPD du 2 juin 2015.

Tous les enseignants entrant dans cette catégorie doivent participer au mouvement complémentaire. **En cas de non-participation, une nomination d'office sera prononcée.**

2) ENSEIGNANTS SANS POSTE EXERCANT A TEMPS PARTIEL

Les enseignants ayant sollicité un temps partiel pour l'année scolaire 2015/2016 et n'ayant par ailleurs pas obtenu d'affectation au mouvement principal **ne participent pas** à la phase complémentaire.

Ils assureront le complément de service d'enseignants à temps partiel titulaires d'un poste ou des décharges de direction.



2/2

3) CALENDRIER

Cette année, compte tenu des contraintes de calendrier, cette phase complémentaire sera manuelle.

A l'issue des commissions d'entretien pour les postes à profil, une liste exhaustive des postes disponibles sera mise en ligne sur le site de la direction académique à partir du **mardi 26 juin 2015**, dans la journée.

Cette liste devra être classée dans son intégralité et par ordre de préférence puis retournée à l'adresse ce.ia65-gc@ac-toulouse.fr au plus tard le **mardi 30 juin 2015 – minuit, délai de rigueur.**

Les résultats du mouvement complémentaire seront mis en ligne sur le site de la direction académique à partir du **vendredi 3 juillet 2015** dans la journée.

L'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux
de l'éducation nationale des Hautes Pyrénées

Pour le Directeur académique
La Secrétaire générale

Florence FASSI

Hervé Cosnard